



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Ajaccio, le lundi 16 mars 2020

Monsieur Gilles Simeoni
Président du Conseil exécutif

Collectivité de Corse
22 cours Grandval
20 000 Ajaccio

1133

Mme la Rectrice

Monsieur le Président,

Téléphone :

04 95 50 34 52

Fax :

04 95 51 27 06

Mél :

ce.recteur@ac-corse.fr

Bd Pascal Rossini

BP 808

20192 Ajaccio cedex 4

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la proposition de l'académie de Corse fixant le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 pour lequel le code de l'éducation prévoit la consultation de l'Assemblée de Corse.

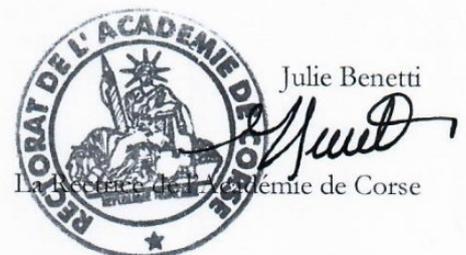
Cette proposition a été arrêtée à l'occasion d'une réunion des représentants des personnels enseignants et des parents d'élèves qui s'est tenue au rectorat le jeudi 12 mars dernier.

Ce calendrier respecte l'alternance de six à sept semaines de cours et de deux semaines de repos préconisée par tous les spécialistes des rythmes de l'enfant. Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre des principes fixés par le code de l'éducation.

J'ajoute que tenant compte des usages, la journée du 8 septembre sera vaquée et celle du 8 décembre banalisée.

Restant à votre pleine disposition pour tout échange, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Très cordialement à vous.



Copie : Madame Josépha Giacometti – Conseillère exécutive

ACADEMIE DE CORSE
Calendrier scolaire
2020 - 2021

Rentrée scolaire des enseignants	Mercredi 2 Septembre 2020
Rentrée scolaire des élèves (1 ^{er} et 2 nd degrés)	Jeudi 3 Septembre 2020
Vacances de la Toussaint	du samedi 17 octobre 2020 au lundi 2 Novembre 2020
Vacances de Noël	du samedi 19 Décembre 2020 au lundi 4 Janvier 2021
Vacances d'Hiver	du samedi 13 Février 2021 au lundi 1 ^{er} Mars 2021
Vacances de Printemps	du samedi 17 Avril 2021 au lundi 3 mai 2021
Vacances d'Eté	Jeudi 8 Juillet 2021

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Pour l'année 2020-2021, les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Le lundi de Pentecôte (24 mai 2021) est un jour sans école, dit de « solidarité ».
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture des examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.